



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 31.12.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5835	5854
AI	0,2	138	137
AR	0,6	609	466
BE	12,0	8779	8798
BL	3,4	2456	2454
BS	2,3	1841	1659
FR	3,8	2749	2745
GE	5,8	4274	4270
GL	0,5	354	345
GR	2,3	1682	1688
JU	0,9	623	622
LU	4,8	3535	3511
NE	2,0	1475	1483
NW	0,5	365	367
OW	0,4	324	321
SG	5,9	4336	4339
SH	1,0	727	701
SO	3,2	2335	2340
SZ	1,9	1369	1368
TG	3,3	2390	2386
TI	4,0	3127	2960
UR	0,4	314	311
VD	9,4	6855	6872
VS	4,0	2740	2939
ZG	1,5	1087	1086
ZH	17,9	12 806	13 102
	100,00	73 125	73 125

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.